

DÉLIBÉRATION N° 2021/062  
Portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2020  
du budget annexe eau de la ville de Dumbéa

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 3 mars 2021,  
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,  
VU la délibération n°2020/077 du 12 février 2020, portant approbation du budget de l'exercice 2020 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe eau,  
VU la délibération n°2020/078 du 12 février 2020, portant modification et clôture des autorisations de programme – Budget annexe eau,  
VU la délibération n°2020/078 du 12 février 2020, portant modification et clôture des autorisations de programme – Budget annexe eau,  
VU la délibération n°2020/180 du 13 mai 2020, relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe eau,  
VU le tableau d'affectation du résultat provisoire 2020 certifié par le Trésorier de la province Sud,  
VU l'état des restes à réaliser – budget annexe eau,  
VU la note explicative de synthèse n° 2021/020 du 10 février 2021,  
La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 17 février 2021,

Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Est approuvée la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2020 exposée ci-dessous.

ARTICLE 2 /

Le résultat de d'exploitation excédentaire du budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2020, d'un montant de quatre-vingts-millions-soixante-cinq-mille-sept-cent-quarante-six francs (**80.065.746 F.CFP**) est affecté comme suit au budget 2021 :

- Vingt-trois-millions-neuf-cent-soixante-neuf-mille-cinq-cent-vingt-huit francs (**23.969.528 F.CFP**) en recettes d'investissement au compte 1068 – Excédent d'exploitation capitalisé, pour couvrir le besoin de financement total de la section d'investissement qui comprend :
  - . Le solde d'exécution excédentaire d'investissement de treize-millions-trois-cent-soixante-seize-mille-deux-cent-trente-quatre francs (**13.376.234 F.CFP**) : recette au compte 001 – résultat d'investissement reporté ;
  - . Le solde des restes-à-réaliser déficitaire d'investissement de trente-sept-millions-trois-cent-quarante-cinq-mille-sept-cent-soixante-deux francs (**-37.345.762 F.CFP**).

### ARTICLE 3 /

Le solde excédentaire du résultat d'exploitation de cinquante-six-millions-quatre-vingt-seize-mille-deux-cent-dix-huit francs (**56.096.218 F.CFP**) est reporté au compte 002 de la section d'exploitation.

### ARTICLE 4 /

Le solde d'exécution de la section d'investissement présentant un excédent de treize-millions-trois-cent-soixante-seize-mille-deux-cent-trente-quatre francs (**13.376.234 F.CFP**) est reporté en recettes d'investissement au compte 001 – solde d'investissement reporté.

### ARTICLE 5 /

Les décisions relatives à l'affectation du résultat 2020 et à l'inscription des crédits correspondants au budget 2021 n'ont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer après le vote du compte administratif 2020.

### ARTICLE 6 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### ARTICLE 7 /

Le Maire et le trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publié par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 3 MARS 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 3 MARS 2021

Le Maire,  
Georges Natu  
Le Maire



#### DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- AFFICHAGE	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18